



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26209
1er août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 JUILLET 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note verbale faisant état de violations du territoire de la République islamique d'Iran par les forces américaines dans la région du golfe Persique, que la Section représentant les intérêts de la République islamique d'Iran à Washington a adressée le 17 juin 1993 à l'ambassade du Pakistan pour que celle-ci la communique au Département d'Etat des Etats-Unis.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

ANNEXE

Note verbale datée du 17 juin 1993, adressée à l'ambassade
du Pakistan à Washington par la Section représentant les
intérêts de la République islamique d'Iran à Washington

La Section représentant les intérêts de la République islamique d'Iran à Washington présente ses compliments à l'ambassade du Pakistan et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint un message en deux exemplaires - texte original et traduction officieuse - émanant du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Nous vous serions obligés de bien vouloir transmettre le texte original de ce message au Département d'Etat des Etats-Unis et nous informer de sa réponse.

D'après des renseignements communiqués par des responsables du Gouvernement de la République islamique d'Iran, des navires de guerre américains déployés dans la mer d'Oman et dans le golfe Persique ont harcelé des avions et des hélicoptères patrouillant au-dessus de la mer d'Iran aux dates et aux heures indiquées ci-après :

1. Le 28 janvier 1993, à 12 h 38, un navire de guerre américain (position N 2810 et E 5045) a lancé un avertissement à un hélicoptère iranien (position N 2820 et E 5025);
2. Le 2 février 1993, à 13 h 12, un navire de guerre américain se trouvant à environ 48 kilomètres au sud-ouest de l'île de Khark a lancé un avertissement à un hélicoptère iranien qui se dirigeait de Khark vers la plate-forme de forage de Frouzan et l'a empêché d'accomplir sa mission;
3. Le 2 février 1993, à 13 h 5, un navire de guerre américain a lancé un avertissement à un hélicoptère iranien appartenant à une société pétrolière (position N 5000 et E 2900) qui venait de l'île de Khark et se dirigeait vers la plate-forme de forage de Frouzan et l'a empêché de poursuivre son vol;
4. Le 8 février 1993, à 10 h 18, un navire de guerre américain a lancé un avertissement à un hélicoptère iranien (position N 2810 et E 5010).

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran élève une protestation contre ces actes illégaux du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.
